L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 12 rue de Chartres.
NOUVELLES-ORLEANS.
SAMEDI, 16 FEVRIER 1889.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE

L.S. Grand Tirage Mensuel

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

MARDI, 12 MARS 1889

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, en novembre de la présente Convention 3e Liste de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons aux tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus **grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous** autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000.....	100,000
1 Lot de	50,000.....	50,000
1 Lot de	25,000.....	25,000
2 Lots de	10,000.....	20,000
5 Lots de	5,000.....	25,000
25 Lots de	1,000.....	25,000
100 Lots de	500.....	50,000
200 Lots de	300.....	60,000
500 Lots de	200.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit.....	$50,000
100 Lots de	$300, ...	30,000
100 Lots de	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit.....	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,134 Lots en	montant à.....	$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux du billet gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser en conséquence. Votre écriture devra être distincte et la **signature lisible.** On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, au choix de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresse télégraphique : LOUISIANA, New-Orleans.

La Nouvelle Orleans National Bank, New-Orleans, La.

3 GROS LOTS: $300,000

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE jeune fille française désirerait se placer comme gouvernante. Elle enseigne le français, l'allemand et le piano. S'adresser aux initiales L. C., bureau de l'abeille.
8 fév—1cf

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. — No 25,507. — Je certifie ici que le 22ème jour de janvier 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les termes et avec les chiffres suivants, savoir : Mme MARIE VICTORIA GEX vs L. M. GEX, son époux.

Sur motion de Martin Voorhies, avocat de la demanderesse, en prouvant à la cour que l'intervenant lui avait aidé, fit à son intervention, en donnant en entre à la cour la preuve suffisante de la réclamation de la demanderesse; et la cour considérant que la loi et les faits sont en faveur de la demanderesse; il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut ici enregistré contre le défendeur, le 10 décembre 1887, soit confirmé et rendu final, et qu'en conséquence jugement en séparation de biens soit rendu en faveur de la demanderesse, Mme Marie Victoria Gex, dissolvant absolument la communauté de gains et d'acquets existant entre eux. Et il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, dame Marie Victoria Gex, et contre le défendeur, L. M. Gex, son époux pour la somme intégrale de $2375, avec intérêt légal, à partir de la demande judiciaire, et aussi pour les frais de procédures.

Jugement rendu le 22 janvier 1889.

Jugement signé le 28 janvier 1889.

Signé : ALBERT WOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt huitième jour de janvier dans l'année de Notre Seigneur mille huit cent quatre-vingt-neuf.

E. A. LUMINAIS,
16 fév—16 18 23 Greffier.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Ferdinand Harau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,963—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Marie Bourgeois, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14fév—14 19 23.

Succession de James John Reiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,864—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Marie Madeleine Carré, veuve de James John Reiss, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 fév—8 13 17

Succession de Joseph Linin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,487 Division E. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Manuel Suarez Miranda, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
10 fév—10 15 19 Greffier.

Succession de G. M. Rieder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,136—Division B—Monsieur le Shériff de la Paroisse d'Orléans, en exécution de la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu G. M. Rieder, décédé intestat, prie avis par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9fév—9 13 17

Succession de John M. Shannon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,133—Division A—Attendu que Eugène M. Shannon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John M. Shannon, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 fév—7 12 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile Bauman vs ses créanciers—No 26,133 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des dits créanciers du pétitionnaire Emile Bauman soit convoquée pardevant John F. Coffey, notaire, en cette ville, le LUNDI, 11 Mars par du mars 1889, à une heure A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un mandat, ainsi que des différentes propositions judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendus; et que Mr. C. Toca, étant dûment nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme.
J. A. R. RANKIN, Député greffier.
13 fév—2f 18 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Joseph Vahlmann vs ses créanciers—No 26,120—Division D—Ordre de Cour—Qu'un certain des biens du pétitionnaire Joseph Vahlmann, soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue au bureau de N. E. Trist, notaire, au No 162 rue Commune, le 6 Mars jour de mars 1889, à 11 heures a.m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses propriétés soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
8fév—8 19—8 mars.

Joseph E. Comes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,137—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Julius Keiffer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 fév—12 17 21

Arthur Hauch vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,215—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles H. Schaster syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
9 fév—9, 13, 17 Greffier.

Louis Braun versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,243—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles H. Schaster syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
12fév—12 17 21 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hubert Hasbloch vs. ses créanciers.—No 26,147.—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Hubert Hasbloch soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Orr, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18ème jour de mars 1889, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la cession des propriétés, d'élire un syndic, et délibérer sur la demande d'être déchargé de son détiné, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues; et que J. L. Peytavin, avocat, soit nommé pour représenter les absents.

Ville Orléans, 7 février 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme :
M. GUIRAUD, Député Greffier.
12 fév—2f au 18 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,600—Division D—Ordre de Cour—John Bruns & Fils, etc. vs leurs créanciers—Qu'une assemblée des créanciers de John Bruns & Fils, John Bruns et John H. Bruns comme membres et individuellement, soit convoquée et tenue pardevant Frederick Richter, notaire, le MARDI 12 mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de 5 sur les termes et conditions par lesquels les propriétés livrées et les actives appartenant et en possession du syndic doivent être vendues, et aussi de voter sur toute autre manière qui sera nécessaire pour mettre au syndic de veiller les affaires de cette succession.

Nouvelle-Orléans, 6 février 1889.
M. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé :)

Pour copie conforme :
J. A. R. RANKIN, Député Greffier.
7fev—2f au 12 mars

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE D'EXECUTRICE.

Vente de succession.

SUCCESSION DE E. TROISGROS.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,530—Division C.

EN VERTU d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 février 1889, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux, étant la dernière résidence du décédé, le LUNDI 18 mars 1889, à 10 heures a.m.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, y appartenant au quelque sorte, situé et étant dans le Second District de cette ville, dans l'lict borné par les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et Bienville, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt pieds de profondeur, connu par le numéro municipal 128 rue Conti.

Aussi, un lot de meubles de maison et ustensiles de cuisine; aussi, un lot de billets et comptes ouverts : le tout d'après un inventaire enlissé.

Conditions—Comptant.

L. TROISGROS,
Exécutrice testamentaire.
15fév—15 25—4 11 18mars.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mathilde Mathieu vs Robert McCaddell.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 11,745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lastillebaure, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire numérotée ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le MARDI, 19me jour de mars 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, tous les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'lict borné par les rues Laurel, Annonciation, Valmont et Belcaire, désigné par le No 1 dans le plan par F. N. Tourné, architecte, daté le 28 juin 1886, déposé dans le bureau de A. Boudousquie, actuellement notaire en cette ville et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par Mme Mary Orlando de la veuve et des héritiers de John A. Mayer, le 11 juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 fév—15 22 28—1 8 15 19 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.

Dame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE que le 22me jour de janvier 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les chiffres suivants, savoir :

Madame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux—No 25,822—Cour Civile de District, Division C.

Attendu que de Brugbin, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats de la demanderesse, et en fournissant preuve de la demande, et la loi, étant en sa faveur :

Il est ordonné que le défaut ici enregistré le 16 janv. 1889, soit maintenant confirmé; et, en conséquence il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Marie Agnes Ryan et contre le défendeur, John Bruns, son époux, décrétant une séparation de biens entre eux; et de plus que la dite demanderesse ait jugement contre son dit époux, John Bruns, individuellement et comme membre de la société John Bruns & Son, et contre ladite maison, *in solido* pour la somme entière de $2292.30 avec intérêt légal depuis le 16 janvier 1889, jusqu'à parfait paiement, et tous les frais de procès, avec entière admission et maintien de son hypothèque légale sur toute la propriété de ladite société et de son mari, et avec titre payée de préférence avant tous les autres créanciers, du produit de la vente de la dite propriété.

Jugement rendu le 22 janvier 1889.

Jugement signé le 29 janvier 1889.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nlle-Orléans, le 31 janvier de l'An du Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

JOS. L. PERCY,
Sous-Greffier.
15fév—1f p sem—30j.

VENTES PAR LE SHERIF.

W. H. Brown's Sons vs S. H. Parisot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,010—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19me jour de mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certificat. No 18, pour vingt actions de cent piastres chacune, émis par la Compagnie Mississippi and Yazoo River Packet Company, étant sous le nom de S. H. Parisot.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shériff Civil de la paroisse d'Orléans.
15fév—15 18 22 25

Vente d'un cheval de course de valeur connu comme "Claud Breman".

Thomas Nugent vs. Bill Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,857—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 janvier 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 février 1889, à 11 heures a. m., de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Devant la remise et les écuries de vente de Wm. B. Leonard, No 70 rue Baronne—

Le cheval de course bai de valeur appelé "Claud Breman".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6fév—6 11 15 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Eleanore M. Gehre vs Henry Gehre, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Etat de Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la Place Gravier et Commercial, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tous les droits, titre, intérêts et réclamations, de quelque nature que ce soit, provenant de la communauté de biens et acquets, ou autrement, appartenant au défendeur, sur tous les biens, meubles et immeubles, appartenant à la communauté de biens et acquets existant entre les dites parties, et particulièrement sur tout et plus particulièrement sur un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui en dépend, désigné par le No sept de l'ilet No neuf, qui est borné par les rues Engheim, Remparts, Port et Marais, dans le Troisième District de cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent pieds de profondeur, conformément au plan fait par Joseph Pilié, en date du 9 février 1835 et déposé en l'étude de feu Félix de Armas, notaire, par acte de dépôt en date du 31 mars 1836.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23jan—23 30 4fév—12,17,21 26 28

VENTES PAR A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur améliorées.

Dans le Premier District.

No 222 rue Gravier entre St-Pierre et St-Paul.

Nos 106 et 108 rue Howard entre Perdido et Gravier.

Coin des rues Dryades et Lafayette.

No 238 rue Nouvelle-Levée entre South Market et Delord.

Succession de Jean Ferran.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 25,512.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement janvier 21, 1889 et janvier 25, 1889, pour compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Gravier, Perdido, St Pierre et St Paul,** étant le quatrième lot en coin des rues Gravier et St Paul, désigné par le numéro Deux, sur un plan annexé comme référence à un acte passé pardevant Duvol, notaire, le 26 mai 1883, le dit lot ayant 17 pieds, 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot est acheté de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un acte passé pardevant Charles Boudousquié, alors notaire en cette ville, le 12me jour de février 1881.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant chez chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quelques cinq chambres, citerne, hydrant, escalier en grantit, lieux d'aisance aux deux étages et galerie devant aux deux étages, etc., connue par le numéro municipal 222 rue Gravier. Achetée par le défunt de Alexandre Bonneval, le 30 juillet 1864, d'après un acte passé pardevant Ad. Boudousquié, notaire.

2° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Gravier, Girondé** (maintenant Howard), et **Ferret,** désigné par le numéro dix neuf, sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 11 juillet 1866, et annexé à l'acte de vente de 10me jour du même mois, devant A. Hero, jr., notaire en cette ville; le dit lot de terre mesure, d'après la dite esquisse, 26 pieds 7 pouces de face à la rue **Lafayette,** de 74 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, étant partie d'un grand lot de terre désigné par le numéro un sur un plan fait par Joseph Pilié, arpenteur de la ville, daté le 16 avril 1832, et annexé à un acte passé pardevant T. Lewis, notaire, date le 13 avril de la dite année. Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage avec quelque quatre chambres cuisine en bois à l'arrière, avec quatre chambres, deux citernes, lieux d'aisance, etc.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Nouvelle Levée, Tchoupitoulas, South Market et Delord,** désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par Pilié, voyer, daté le 8 décembre 1858, et déposé au bureau de E. Bouny, notaire en cette ville, lequel dit lot mesure 24 pieds et demi de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de 65 pieds, 10 pouces sur la ligne vers la rue **South Market,** 72 pieds 4 pouces sur l'autre ligne du côté et 23 pieds 2 pouces de large sur le fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue par le numéro municipal 238 rue **Nouvelle Levée,** avec quatre chambres : une bâtisse à deux étages attenante à la maison principale, avec trois chambres, et une cuisine en briques, avec citerne, etc.

Acquis par le défunt de Pierre Delachaise, d'après un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, 6 mai 1882, enregistré au Bureau des Aléinations, Livre 117, folio 314.

Termes et conditions.—Un tiers en plus comptant, le solde en trois ans, avec hypothèque de crédit à l'option de l'acquéreur. l'acquéreur fournira son billet ou ses billets datés du jour de l'adjudication qui n'y trouvent, à l'ordre de la dite vente; le paiement du dit billet ou billets sera au seront garantis par lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Le dit billet ou billets seront constitutifs à raison de huit pour cent du jour de l'adjudication. La propriété sera tenue assurée pour le montant de la partie à crédit, et la police remise au détenteur des détenteurs du dit billet ou billets. L'acte de vente et lien et privilège du vendeur renfermera le pacte de la contrainte par corps, et le renvoi de jugement et frais d'avocat, au taux de cinq pour cent en cas de procès, frais et avocat, payant par l'acquéreur des taxes de ventes pour compte du vendeur et des billets ou billets garantis dans le dit acte, et le dit acte octiliendra telles autres clauses de garantie usuelles en pareil cas. Les taxes d'Etat et de ville de 1888 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur de payera dès pour cent de dédiété à partir de jour de l'adjudication avec l'encanteur pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

26 janv—26—fév 2 9 16 23—mars 2

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix.

Dans la partie inférieure du Sixième District, sur la ligne du chemin de fer de la rue Prytanée.

Succession de John Pfeifer.

Nos 29 151 et 25,850 consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, à midi, il sera vendu, aux enchères publiques, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 15 janvier 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain morceau de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le Faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, et désigné comme le lot No 37, lequel est borné par les rues Antoine ou Antoinine, Piquemines (maintenant Colisée), Prytanée et Amélie, et mesure (d'après un plan annexé à un acte de R. Pocheloi à Mme Frances Wade, passé au bureau de A. Hero, alors notaire, le 24 septembre 1864) ayant environ 214 pieds 6 pouces de face à la rue Amélie, environ 92 pieds 1 pouce et 7 lignes face à la rue Piquemines, maintenant rue Colisée, 214 pieds 2 pouces et 1 ligne face à la rue Antoine ou Antoinine, sur environ 64 pieds de profondeur, et a été acquis par le dit John Pfeifer par achat de Mme Celia Koop et ses enfants majeurs, par acte de Hy. Fischer, notaire, le 24 octobre 1867. Son voisinage est nouvellement bâti, s'améliorant tous les jours et facilitant la circulation par le chemin de fer urbains St Charles et Prytanée.

Termes et conditions—Mille piastres du prix d'achat à un crédit de deux ans, par un billet spécialement garanti par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à la date de l'adjudication, et 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection, et la balance à être payé au comptant. Les acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889 en plus du prix d'adjudication et payera 10 pour cent comptant sur le prix d'achat, au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Geo. C. Zengel, Esq., notaire, au frais de l'acquéreur.

19 janv—19 26—fév 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Résidence centrale de choix,

Dans le Deuxième District.

Convenable pour affaires et près des églises, d'écoles, de marchés et des amusements.

Dans l'affaire de Jos. E. Comes vs. ses créanciers.

No 25,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 16 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 janvier 1889, et signé le 11 janvier 1889 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District (section C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de ville ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, plus ou moins, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, et borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à Madeline Dumaine ou ses héritiers et de l'autre côté, par la propriété appartenant anciennement à A. Murphy, ou ses héritiers, et, dans le fond, par la propriété appartenant anciennement à Mme Hecaud, ou ses héritiers—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies et privilèges y attachés et y appartenant.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages d'une bonne construction et confortablement distribuée, ayant une façade en Italienne pierre de taille "Kirkpatrick" et des appartements convenablement distribués à chaque étage. Elle est connue comme le No 76 de la rue Dumaine et portant le numéro municipal de M. E. Laville-beuvre, offrant tout le bien être de la vie privée de ville, bien construite et située dans un voisinage respectable. Se recommande à qui cherche un logement supérieur et un placement sûr et avantageux.

Condition—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans en billets égaux payables annuellement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente; 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites pour forcer la collection du montant des dits billets. L'acquéreur devra tenir les améliorations assurées et en transférer la police au détenteur des différents des dits billets jusqu'à parfait paiement. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'enchère sera requis au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant J. G. Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

16janv—16 17 18 19 26—fév 2 9 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur améliorée.

Dans le Premier District.

No 222 rue Gravier entre St-Pierre et St-Paul.

Succession de Jean Ferran.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 25,512.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 février, 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs,** Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés respectivement janvier 21, 1889 et janvier 25, 1889, pour compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Le terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Levée, Jersey, Austerlitz et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 10 et forme le coin des rues Levée et Austerlitz, et mesure 30 pieds de façade rue Levée, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Austerlitz, mesure américaine.

2° Le terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Levée, Jersey, Austerlitz et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 20 et forme l'angle des rues Austerlitz et Jersey, et mesure 30 pieds de façade rue Jersey, sur 110 pieds 4 pouces de profondeur et de façade rue Austerlitz, et 110 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le tout en mesure américaine.

Conditions de la vente.—Une moitié comptant (ou plus au gré de l'acquéreur) et le restée au crédit de deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date, les actes de vente devant rouferner toutes clauses de garantie usuelles.

Les taxes de 1889 devront être assumées par l'acquéreur en sus de son enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Pecot, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent à la vente.

16fév—16 23—2 9 16 23mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens immeubles, Actions, Meubles, effets mobiliers, etc.

Succession de Thomas D. Miller.

No 25,153.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 10 janvier 1889, les propriétés suivantes, savoir :

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées derrière Alger dans le 5ème district, faisant face au Canal Verret et étendant jusqu'au Bayou Bienvenue, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 660 pieds de profondeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et étant garantis par privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent à la vente. Les taxes de 1889 et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

26janv—fév2 9 16 23—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable améliorée dans le Premier District de cette ville.

Rue